

Université Populaire de Narbonne (UPS)

Site de l'UPS : <http://upsnarbonne.unblog.fr/>

Site du café philo : <http://cafephilo.unblog.fr/>

Site de Michel Tozzi : www.philotozzi.com

Mail de Michel Tozzi : michel.tozzi@orange.fr

Revue de didactique de la philosophie *Diotime*: www.educ-revues.fr/diotime/

PÔLE PHILO

ATELIER DE PHILOSOPHIE POUR ADULTES (2013-2014)

(10^{ième} année)

Séance 3 du 16-11-2013 9h30-12h15

(Nombre de participants : 16)

Responsabilité et culpabilité

Introduction de la séance : Michel Contrardy

Animation - reformulation : Michel Tozzi

Présidence de séance : Francis Rennes

Synthèse de la discussion : Jean-François Burghard

Saisie des textes des participants : Jean-François Burghard

I) Introduction (Michel C)

Du latin *respondere*, il faut comprendre le *devoir de répondre de ses actes, d'assumer les conséquences qui en découlent avec d'éventuelles réparations et sanctions*, ladite responsabilité couvrant des domaines divers.

A cet égard, l'on peut parler de responsabilité au niveau sociétal, environnemental, civil, pénal, administratif, moral, politique et même ministériel.

Sensu stricto nous ne sommes responsables que *de nos erreurs commises volontairement ou que nous avons laissé commettre*.

Trois conditions pour aborder la responsabilité : la connaissance pleine et entière, l'acte délibéré sans contrainte, et enfin l'existence d'une faute.

Question : la contrainte invaliderait-elle ou atténuerait-elle le champ de la responsabilité et subséquemment la sanction possible?

L'irresponsabilité relève-t-elle seule du domaine de la démence ?

Pour Hegel l'irresponsabilité est attachée à l'enfance, mais n'est-ce pas un peu restrictif ?

Comment sortir de la responsabilité collective, amalgame d'individus, et l'opposer à la responsabilité comme prix de la liberté? Responsables du monde ou responsables de nous-mêmes en tant que manière d'être?

Lié à la responsabilité, la **culpabilité** (*culpabilis*) est une émotion en soi qui repose sur le sentiment justifié ou non de mauvaise conscience ou encore le sentiment d'avoir violé un interdit.

C'est peut-être moins une émotion qu'une expérience faite de sentiments mélangés.

Dès "l'invention du péché", les effets de la culpabilité se sont fait sentir.

Ricœur parle même d'intériorité accomplie du "péché".

L'intention, le laisser faire, l'adhésion à des idéologies criminelles, le consentement, font-ils de nous des coupables ? Quand bien même l'on parle de bonnes et de mauvaises culpabilités peut-on être coupable et rester innocent de soi?

Que penser également de la *culpabilité collective* (anathème sur un peuple entier), culpabilité qui évolue au travers du temps;

S'il est vrai que la culpabilité peut être structurante pour une personne, il n'en demeure pas moins vrai qu'il s'agit d'une véritable usine de fausse monnaie

II) Synthèse de la discussion (Jean-François)

Intervention de Daniel Lacoste

« 1) En **droit pénal**, pour être jugé coupable, il faut avoir été reconnu responsable.

Pour être reconnu responsable, il faut plusieurs conditions :

- *Avoir commis une faute*, c'est-à-dire la violation caractérisée d'une loi pénale (cette notion de faute est différente de la notion de faute en morale ou en religion).

- *Se voir imputer cette faute* : c'est l'imputabilité, du latin imputare = porter au compte de. L'enquête judiciaire identifiera la personne auteur présumé de l'infraction. Mais ce n'est pas suffisant pour caractériser l'imputabilité, il faut encore déterminer si cette personne avait le *libre arbitre au moment des faits* : est-ce qu'elle avait l'intention de commettre les faits, et est-ce qu'elle avait le choix ?

L'intention, c'est ce qui constitue l'un des trois éléments de l'infraction, « l'élément moral ».

Pour prendre un exemple, l'homicide par imprudence n'est pas le meurtre (alors que dans les deux cas le résultat est le même, la mort d'un homme), parce que dans le premier cas il n'y a pas intention de tuer.

Parfois, la loi reconnaît la possibilité de l'absence de libre arbitre, notamment en cas de démence, de contrainte, de force majeure et enfin de minorité pénale. Dans ces cas, on ne peut être jugé pénalement responsable de ses actes, et donc on ne peut être jugé coupable.

2) En **droit civil** les choses sont différentes. Ce qui est important, en plus des concepts de responsabilité et de faute, ce sont les concepts de *préjudice* et de *réparation*.

L'article 1382 du code civil institue la responsabilité civile de l'auteur d'un dommage causé par une faute. La faute se prouve par tous moyens. Elle oblige à réparation. Par contre, l'article 1384 du même code institue une responsabilité sans faute dite responsabilité du fait des choses. Par exemple le propriétaire d'une maison, dont une tuile aurait blessé un passant lors d'une tempête, sera jugé responsable, quelles que soient les précautions qu'il aurait prises. Il sera condamné à réparer le préjudice. Donc, dans un cas, on est fautif, responsable et coupable, dans l'autre on est non fautif, non coupable, mais responsable ».

Peut-on être coupable sans être responsable ? Peut-on être responsable sans être coupable ?

- *Il est difficile de trouver un lien univoque entre les deux notions responsabilité et culpabilité*

La notion de responsabilité est différente en droit pénal et en droit civil. Si en droit pénal la présence d'une faute et d'une intention est indispensable, il en va différemment en droit civil. L'approche le second cas est purement juridique, dans l'autre elle est aussi éthique ou morale. Il peut aussi y avoir faute sans responsabilité. On peut aussi être coupable d'une faute qu'on n'a pas voulue ou que l'on n'a pas pu arrêter. Etablir la responsabilité relève de l'ordre juridique et social ; le *sentiment de culpabilité*, lui est de l'ordre individuel.

Y a-t-il une bonne et une mauvaise culpabilité ?

Le va-et-vient entre culpabilité et responsabilité permet un réajustement en permanence de mes actions. Cette régulation entre les deux notions est un ressort pour un meilleur discernement de ce qui est le plus digne pour soi. Ce fort sentiment de culpabilité me place face à mes responsabilités.

La moindre attention à autrui réduirait-elle ou augmenterait-elle le sentiment de culpabilité ? Pour Ruwen Ogien, nous n'avons de devoirs que vis-à-vis d'autrui, mais non de soi-même. La culpabilité vis-à-vis de soi vient-elle d'une intervention extérieure ou bien est-ce le sentiment que soi-même on ne va pas jusqu'au bout de son humanité ? Se sentir coupable personnellement ou être désigné coupable par un tiers sont deux situations différentes.

Sur le plan personnel, la liberté d'orienter ma vie peut entraîner un sentiment de culpabilité en mettant face à face l'injonction de la réussite et mes insuffisances. Certains comportements, comme se trouver toujours (maladie du scrupule) ou pas du tout coupable (état-limite), relèvent de la pathologie.

- *Sommes-nous suffisamment ou insuffisamment coupables et de quoi est-on coupable ?*

La culpabilité aurait de beaux jours devant elle, tant les informations incessantes sont culpabilisantes. Les nombreux appels à l'aide humanitaire développent une pression qui culpabilise : on se sent souvent responsable des malheurs du monde, en même temps qu'impuissants. Le rappel sans cesse des erreurs du passé, au regard de la situation aujourd'hui (colonialisme/racisme) ou dramatisation de l'avenir (environnement) peut être dérangeant. On ne discerne pas clairement notre part de responsabilité. Il est bon, malgré tout, de toujours, rappeler que cette responsabilité existe. Mais la seule action individuelle pour la transformation du monde est insuffisante.

- *Nous sommes concernés mais pas responsables.*

La responsabilité personnelle ne peut être mise en cause que si nous sommes en présence d'un acte délibéré, en toute connaissance de cause et s'il y a faute. C'est une chose de prendre conscience d'un problème en gardant sa liberté d'agir ou de ne pas agir, et une autre que d'être responsable de ce problème. S'il y a un coupable, il y a un juge ; à l'extérieur, c'est le Tribunal, à l'intérieur, s'est moi-même.

- *Quelle place prend le risque dans la responsabilité ?*

Une plus grande liberté entraîne plus de risques (progrès scientifiques, bioéthique...) Comment assumer ces risques pour le meilleur et pour le pire ? La fuite, face aux risques, ne permettrait pas le progrès, la liberté paraîtrait comme un poids. Question de mentalité dans le milieu des affaires ; les Français culpabilisant s'ils échouent, par-contre les américains assument aussi bien les risques que les échecs, considérés comme formateurs.

Le risque confronte deux notions, la liberté et la sécurité. Une tension existe entre elles. Nos contemporains ne veulent sacrifier ni l'une, ni l'autre. Le principe de précaution résulte de cette mentalité, qui consiste d'abord à supputer les conséquences potentiellement dangereuses avant d'agir. Si le principe de précaution est utile et responsabilise la prise de décision, par contre, la crainte des conséquences peut être source d'immobilisme.

A quel moment la prise de risque est-elle abusive par rapport aux conséquences de la mise en danger de soi-même ou d'autrui ? La solidarité inscrite dans le contrat social pourrait disparaître, par la faute d'individus irresponsables, qui prennent des risques inutiles (ex : alpinistes).

III) Régulation et décisions pour la suite (15')

L'introduction et la discussion ont été très riches. La discussion ayant duré longtemps, nous n'avons pas eu le temps de lire nos textes écrits. Il faudrait raccourcir nos interventions, surtout quand on a préparé...

IV) Calendrier

- 14 décembre - « Ethique et politique » : Gérard.

- 18 janvier - « L'esthétique » : Lili.
- 15 février - « La valeur de la gratuité dans une société marchande » : Patrice.
- 22 mars « La gentillesse » : Laure
- 12 avril : « Le droit français garantit-il les libertés individuelles ? » : Daniel.

Textes de participants

Responsabilité et culpabilité

Si l'on s'en tient à la définition "devoir de répondre des actes accomplis délibérément hors de toute contrainte et s'il y a faute", à ces seules conditions la responsabilité peut être envisagée. En fait, sans lesdites conditions sine qua non, la responsabilité qui a perdu de son sens doit être remplacée par " implication".

En place de « nous sommes tous responsables », il est préférable de dire : « nous sommes tous concernés », avec la faculté d'exercer nos droits en plénitude.

La culpabilité elle, est un sentiment justifié ou non de mauvaise conscience, cette culpabilité impliquant un jugement, qu'il soit de l'ordre pénal ou civil (juge) ou personnel (juge intérieur). Ladite culpabilité se décline en bonne et mauvaise culpabilité. De toute façon, elle est constituée de sentiments mêlés, et qualifiée par certains d'usine à fausse monnaie.

Michel C

Articuler ces deux concepts n'est pas chose aisée. On peut définir la *responsabilité individuelle* au sens strict comme l'obligation, morale ou juridique, d'*avoir à rendre compte de ses actes et d'assumer leurs conséquences*. Cette obligation serait la contrepartie de notre liberté d'homme (Mais sommes-nous libres, totalement, un peu ou pas du tout ?). S'agit-il alors d'être responsables de nos seuls actes conscients (Mais quid de la responsabilité vis-à-vis de notre inconscient ?) et intentionnels (On peut porter tort à autrui sans l'avoir expressément voulu !) ? S'agit-il de n'être responsables que de ce que nous avons fait ? Mais nous sommes responsables des actes de nos enfants ; et, avec le devoir de mémoire, sommes-nous quittes des actes répréhensibles de nos ancêtres (péché dit originel, colonisation, fils de nazi) ; ne sommes-nous pas responsable de l'avenir de nos enfants et de la planète ? Est-on par ailleurs responsable de soi-même, si comme le soutient la morale minimaliste, nous n'avons de devoir que vis-à-vis d'autrui, et non de nous-mêmes ? Les contours de la responsabilité, son empan, ses degrés peuvent donc s'avérer flous : d'autant que la responsabilité peut être collective, sans dédouaner pour autant la responsabilité individuelle (Cf Eichman).

Au sens strict en tout cas, la responsabilité, lorsque nous avons commis un acte répréhensible aux yeux de la société ou de nous-mêmes, engendre généralement, sauf pathologie (états-limites), de la *culpabilité, sentiment de mauvaise conscience, épreuve du remords parce que nous avons commis une entorse à une loi sociale ou morale*. Ici le lien est évident, au niveau moral tout au moins, entre responsabilité et culpabilité : c'est parce que je me reconnais comme responsable que je me sens coupable

Mais on peut se sentir coupable de faits dont on n'est pas responsable (la faim dans le monde), comme responsable de faits dont on n'est pas coupable (La Ministre de la Santé dans l'affaire du sang contaminé) : il peut donc y avoir déconnection des deux notions. La question est alors de savoir à *quelles conditions ces deux notions doivent être liées, ou peuvent être déconnectées*. Le droit a ses réponses (selon la responsabilité civile ou pénale, dans un système juridique et à un moment déterminé) ; elles sont plus délicates en éthique...

Michel T

L'extension des **libertés** individuelles et collectives dans nos sociétés contemporaines a fait surgir des **risques** multiples (Voir *La société des risques* d'U. Beck, sociologue), qu'il faut à

la fois assumer pour le meilleur et pour le pire avec en corollaire la recherche de **responsabilités** pour indemniser (réparations) les victimes de ces risques de la part des coupables (dont il s'agit de déterminer la **culpabilité**).

Jusqu'à quel point peut-on être responsable ? Qui va déterminer le degré de responsabilité ? Un juge ? Ses pairs ? Nous-mêmes ? N'est-on déjà pas le plus sévère des juges en s'auto-condamnant ? Peut-on être responsable sans être coupable ? Peut-on être coupable sans être responsable ?

Dans certains pays, notamment anglo-saxons (USA), une entreprise peut disparaître du simple fait de n'avoir pas su se protéger efficacement d'attaques en « responsabilité » indépendamment de son intégrité dans ses pratiques (sans être véritablement coupable).

Difficile de déterminer le degré de culpabilité dans cette société complexe dans laquelle prolifèrent de nombreux vides juridiques (le droit peut être souvent contourné et arrive en retard par rapport aux situations nouvelles), dans lesquels s'engouffrent de manière opportuniste des « mal intentionnés inventifs ».

Par ailleurs nous pouvons nous interroger sur le bien-fondé du « droit à l'erreur » et du « droit à l'échec » tant décriées en France, mais pleinement tolérées dans les pays anglo-saxons, où l'apprentissage, l'expérimentation sont source de progrès (personnel et professionnel). La notion de seconde chance (compteur remis à zéro), après une culpabilité dans le monde des affaires (faillite, etc.) apparaît comme utile et formatrice pour se réhabiliter, à condition de tirer parti de ses erreurs. La prise individuelle de risques dans le domaine de l'entreprise est valorisée dans le sens où elle peut s'avérer « payante » pour la société dans certains cas (inconnus à l'avance).

Un petit clin d'œil au principe de précaution, qui voulant prévenir les risques, fait justement courir le risque d'immobilisme et donc de régression, d'inadaptation face à une situation nouvelle.

D'un autre côté il peut se produire une « *aversion* » aux risques de la part des agents économiques (ménages, entreprises), de peur d'en subir les désagréments juridiques et financiers. D'où une fuite des responsabilités et quelque part une peur d'être libre, tellement la charge est considérable (le prix à payer en quelque sorte).

D'où peut-être une certaine nostalgie des sociétés nous ayant précédés (paternalistes, féodales), qui proposaient un contrat social du type protection (sécurité) contre de l'asservissement (perte de liberté). Ce qui pose la problématique d'un nouvel équilibre à trouver entre la **sécurité** et la **liberté**. Comment être libre et se comporter de manière responsable tout en souhaitant une forme de sécurité ?

Dans l'actualité, c'est la mise en place de la fameuse « flexsécurité » à la française avec un échange de liberté à travers la flexibilité pour l'entreprise et de sécurité pour les travailleurs dans un contexte de **R**esponsabilité **S**ociale des **E**ntreprises (entreprise citoyenne), avec l'idée d'acceptation d'obligations contrebalancées par des droits.

D'autre part avec l'évolution des mentalités (individualisme) il existe un risque réel d'un changement de nature du contrat social, auparavant formalisé par le régime de protection sociale fondé sur le principe de mutualisation des risques.

La protection collective est menacée suite à certains actes apparaissant comme irresponsables (gaspillage, abus, etc.), accomplis dans un contexte de déconnexion entre un acteur individuel coupable (« fautif ») et des « payeurs collectifs » (les contribuables, cotisants, constituant la société subissant la responsabilité) dans un contexte de lourd endettement des administrations. Est-il légitime que la société paye pour ceux qui prennent trop de risques (spéléologues, alpinistes, touristes dans les zones dangereuses, fumeurs, drogués, addictions de toute sorte etc.) pour des gestes et actions réputées périlleuses, irrationnelles, superflus voire inutiles ?

Est-il moral de prendre des risques aux dépens des autres ? Si tant est qu'il soit moral de prendre des risques au profit d'autrui ? (voir précédemment)

Certains essayistes (J. Attali) pronostiquent la montée en puissance des assurances privées afin de restaurer un certain équilibre entre ce qui devrait relever du privé et du public. Il n'y pas de responsabilité sans liberté, de même qu'il n'y pas de liberté sans responsabilité.

Il faut également inclure la notion de prise de conscience de problèmes devenant insupportables au niveau sociétal (traite des femmes, pollution, échec scolaire, précarité etc...). Par conséquent si nous ne sommes pas directement responsables de ce qui arrive, peut-être devrions-nous nous sentir coupables, si nous ne n'entreprenons rien pour tenter de changer le cours des choses.

La culpabilité est fortement associée à l'éducation, influencée par la religion, les médias... La religion protestante fait peser une lourde charge sur ses adeptes en les invitant à se responsabiliser sur leurs actions, leur sort, leur destin....

Patrice

La culpabilité exige généralement la responsabilité, et celle-ci exige le libre arbitre, la possibilité de choix (sauf exception : la responsabilité sans faute). Il est heureux qu'il en soit ainsi, sinon, où est la liberté de l'Homme ?

La culpabilité doit être prononcée par la société (un juge), mais elle peut être aussi intérieure, et alors elle sera prononcée par notre conscience, dans le cas de violation de notre éthique personnelle par exemple.

J'ai appris aujourd'hui qu'on peut être concerné par une question, sans se sentir coupable ni responsable.

Enfin, il est indéniable que les systèmes d'assurance poussent les individus à commettre des fautes, ou des imprudences, génératrices de préjudices à autrui, en raison de la déresponsabilisation des individus.

Daniel

« Aux innocents les mains pleines ». A travers ce dicton, le bon sens populaire ne met-il pas en exergue les avantages de la déresponsabilisation et de la déculpabilisation ?

Francis

Pourquoi dois-je me sentir coupable des malheurs du monde, alors que je ne participe pas aux décisions politico-économiques dont les conséquences sont d'amener les 9/10 des êtres humains dans cet état. Quotidiennement, l'équivalent du PIB des USA et du JAPON circulent, spéculativement, dans les sphères financières, alors qu'une infime partie pourrait éradiquer bien des malheurs. Voit-on des banquiers, des assureurs, des financiers au chevet ou à l'aide des derniers malheurs des Philippins ? Se sentent-ils coupables ? Ils ne se sentent même pas responsables.

Un philosophe anglais a dit que s'il n'y avait que des riches, les lois sociales n'existeraient pas.

Aujourd'hui, cet atelier philo a confirmé, à mes yeux, ce que Marx et Engels disaient de la philosophie : « La philosophie est à l'étude du monde réel ce que l'onanisme est à l'amour sexuel »

Gérard

Je peux affirmer, en m'appuyant sur ma raison, sur mes connaissances, sur mes convictions, que je suis responsable de ce que je dis, de ce que je mange, de ce que je fais. J'ai ma part de responsabilité dans mon couple, dans l'éducation de mes enfants, dans mon métier, dans le monde dans lequel je vis.

Si je fais des erreurs, je peux me sentir coupable, c'est plus fort que moi, mais je sais que je dois combattre ce sentiment qui me paralyse, qui me fait craindre d'agir et analyser ma part de responsabilité pour avancer, pour changer les choses.

Laure

Comment concevons-nous le rapport entre responsabilité et culpabilité ?

Sur le plan personnel, nous finissons par culpabiliser au regard de nos insuffisances, parce que nous avons une responsabilité sur notre devenir et que nous sommes tenus de répondre, devant nous-même, de nos actes. Sur le plan social, si je suis concerné par toutes les adversités de la vie, ma part limitée de responsabilité et mon impuissance à agir, atténuent, difficilement, ma culpabilité.

Jean-François